

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01021

Numéro SIREN : 813 244 548

Nom ou dénomination : A.E.I RESINE

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2023 sous le numéro de dépôt 12700

A.E.I RESINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 363 avenue de la Curiaz
73290 LA MOTTE SERVOLEX
813 244 548 RCS CHAMBERY

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022

Approuvés par l'Associée unique en date du 30 juin 2023

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' or 'W' shape with a long diagonal stroke extending upwards and to the right.

Désignation de l'entreprise : SARL AEI RESINE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 363 AVENUE DE LA CURIAZ		73290 LA MOTTE SERVOLEX						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐ *						
Numéro SIRET * 8 1 3 2 4 4 5 4 8 0 0 0 1 8								
		Exercice N, clos le, 31122022						
		N-1 31122021						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 109	5 401	6 445	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	46 418	16 982	11 787	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	600	600	1 200	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 394	4 394	4 859	
TOTAL (II)		BJ	BK	79 903	52 527	27 376	24 290	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	40 770	40 770	23 135	
		En cours de production de biens	BN	BO	111 560	111 560	30 000	
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	216 553	17 700	198 853	117 897
		Autres créances (3)	BZ	CA	29 222	29 222	24 068	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	189 809	189 809	235 237		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	321	321	316		
	TOTAL (III)	CJ	CK	588 235	17 700	570 535	430 652	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	668 138	70 227	597 911	454 943	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	600	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SARL AEI RESINE		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :15 000.....)	DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	58 117	41 667
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	157 988	96 450
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	232 605	154 617
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 676	13 362
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	83 494	66 499
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	213 105	180 080
	Dettes fiscales et sociales	DY	61 030	29 486
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		10 898
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	365 306	300 326	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	597 911	454 943	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	361 757	292 652
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 ainsi que des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Le bilan de l'exercice présente un total de **597 911** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 277 261** euros et un total **charges** de **1 119 273** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **157 988** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

I. EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE:

Crise Sanitaire liée au COVID-19

Description de l'activité

L'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur son exploitation et son patrimoine en raison de son activité.

Continuité d'exploitation

A la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES:

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (cf précisions ci-dessus)
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisitions des différentes catégories d'actifs n'a pas été définie en l'absence de frais entrant dans le cadre de l'option sur cet exercice.

Seules les informations significatives sont renseignées.



Règles et Méthodes Comptables

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Financières :

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est calculée selon différentes méthodes prenant en compte les perspectives d'avenir de chaque société. Aucune dépréciation des titres de participation n'a été constatée.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Construction: 10 à 50 ans
- Agencement des constructions: 10 à 20 ans
- Installations techniques: 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel: 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers: 10 ans
- Mobilier: 8 à 10 ans
- Matériel de bureau: 5 à 10 ans
- Site internet: 5 ans
- Matériel de transport: 4 à 5 ans
- Matériel informatique: 3 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Aucun composant significatif n'a été identifié et individualisé.

Base amortissable :

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens, car la société ne dispose pas d'élément permettant de connaître précisément une valeur résiduelle.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du

Règles et Méthodes Comptables

jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions pour risques et charges

La direction de la société comptabilise des dotations aux provisions pour risques et charges afin de faire face aux risques connus à la clôture de l'exercice et selon la probabilité de leurs réalisations.

L'évaluation de ces provisions effectuées est basée sur les trois conditions de fonds suivantes :

- la perte ou la charge est nettement précisée
- la perte ou la charge est probable
- la probabilité de la perte ou de la charge résulte d'événements en cours à la clôture de l'exercice

III- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE:

Néant.

IV- AUTRES INFORMATIONS :

Néant.

W

A.E.I RESINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 363 avenue de la Curiaz
73290 LA MOTTE SERVOLEX
813 244 548 RCS CHAMBERY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 juin 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 157 987,97 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	157 987,97 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	120 000,00 euros
Soit 80,00 euros par part	
Le solde	37 987,97 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 96 104,67 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2023.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
50 000,00 euros, soit 33,33 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

W

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

65 000,00 euros, soit 43,33 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 65 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

80 000,00 euros, soit 53,33 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' shape with a diagonal stroke crossing it.A small handwritten mark or signature at the bottom right of the page.